

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-116	Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Menez Are

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Anne ROLLAND

Une CPTS est une nouvelle forme d'exercice coordonné proposée aux professionnels de santé et à tous les acteurs gravitant autour du projet de santé du territoire (les établissements et services sanitaires et médico-sociaux, les établissements d'hospitalisation à domicile, les professionnels du social, les acteurs de la prévention)

La CPTS offre un espace d'organisation et de coordination à l'échelle d'un territoire couvrant les Monts d'Arrée et une partie de la vallée de l'Aulne ayant une cohérence en termes d'offre de soins et de besoin organisationnel.

Une CPTS a pour socle un **projet de santé commun et concret**, partagé entre tous les acteurs qui la constituent.

L'activité de la CPTS s'organise autour de missions, financées par les ACI de l'Assurance Maladie : 3 missions socles et 2 missions optionnelles

Missions socles	Missions optionnelles
Améliorer l'accès aux soins (accès à un médecin traitant / organisation des soins non programmés)	Développement de la qualité et de la pertinence des soins
Organiser le parcours pluriprofessionnel autour du patient	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Développer les actions de prévention et de promotion de la santé	

La communauté de communes souhaite être membre sans droit de vote, cela permet à la collectivité de participer à la vie de la CPTS et à ses actions.

Le coût de l'adhésion est de 15€ par an et il est proposé que la collectivité adhère à la CPTS Menez Are

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'adhésion à la Communauté Professionnel Territoriale de Santé et son coût annuel.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 novembre 2024